



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 2649

Texte de la question

## EMPLOI DES JEUNES DES QUARTIERS SENSIBLES

M. le président. La parole est à Mme Claude Greff, pour le groupe de l'UMP.

Mme Claude Greff. Monsieur le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, nous aimons notre jeunesse et nous voulons l'aider.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Alors, retirez le CPE !

Mme Claude Greff. L'emploi, et plus particulièrement celui des jeunes, est plus que tout aujourd'hui la priorité du Gouvernement et de notre majorité. En effet, le taux de chômage des jeunes est proche de 20 %, voire deux fois plus élevé dans les quartiers sensibles.

M. Christian Bataille. Comme pour le RMI !

Mme Claude Greff. De nombreuses propositions ont été faites pour pouvoir répondre aux très nombreuses difficultés rencontrées par notre jeunesse. C'est pourquoi, dans la continuité du plan de cohésion sociale et des mesures d'urgence pour l'emploi, le Premier ministre s'est ainsi engagé, fin 2005, à ce que tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans habitant dans l'une des 750 zones urbaines sensibles, qu'ils soient ou non inscrits au chômage, puissent être accompagnés et reçus dans les trois prochains mois, et qu'une solution spécifique, sous forme d'une formation, d'un stage ou d'un contrat soit proposée à chaque jeune demandeur. Sous l'autorité des préfets, l'ANPE, les missions locales et les maisons de l'emploi se sont activement engagées dans l'organisation et la coordination de ces entretiens.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, pouvez-vous nous informer sur l'évolution de ces entretiens personnalisés pour les jeunes à la recherche d'un travail et sur les résultats déjà obtenus. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Patrick Roy. Retirez le CPE !

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, *ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes*. Madame Greff, dans ces 750 quartiers qui connaissent des difficultés, le rapport de M. Fauroux nous rappelait voici quelques mois que, pour les jeunes de moins de vingt six ans, le taux de chômage est, pour les garçons, de plus de 38 % et de plus de 41 % pour les jeunes filles. Voilà la réalité.

À la suite des événements d'octobre et de novembre, le Premier ministre, à la Plaine-Saint-Denis, a demandé au Gouvernement de mobiliser les missions locales, auxquelles je tiens à nouveau à rendre un hommage particulier, les 185 agences locales pour l'emploi des quartiers concernés et les maisons de l'emploi, pour recevoir chacun de ces jeunes et d'aller au-delà des fichiers connus de l'Agence nationale pour l'emploi car, comme nous le savons, certains de ces jeunes n'étaient inscrits nulle part.

Nous avons reçu à ce jour plus de 86 000 jeunes, dont plus de 16 000 se sont vu offrir des emplois ou des formations. C'est ainsi que 8 000 contrats CIVIS ont été signés. D'ici à la fin du mois d'avril, nous mettrons en place 50 000 stages de préqualification conduisant à des contrats de professionnalisation dans des entreprises, dans des métiers en situation de tension. Voilà, concrètement, le premier temps de la réponse.

Le second temps est la mise en place de la plate-forme nationale pour les zones urbaines sensibles, avec une

charte de la diversité destinée à lutter contre les exclusions. La loi pour l'égalité des chances que nous mettons en oeuvre permettra notamment de renforcer les moyens financiers destinés aux jeunes en entreprise. Nous avons, enfin, consacré 12 millions au placement de 5 000 jeunes diplômés de ces quartiers, qui désespèrent de recevoir jamais une réponse aux candidatures et aux CV qu'ils envoient. Voilà donc, mesdames et messieurs les députés, comment nous nous battons pour l'égalité des chances et pour les jeunes de ce pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)  
Plusieurs députés du groupe socialiste. Retirez le CPE !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Claude Greff](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2649

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 avril 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 avril 2006